

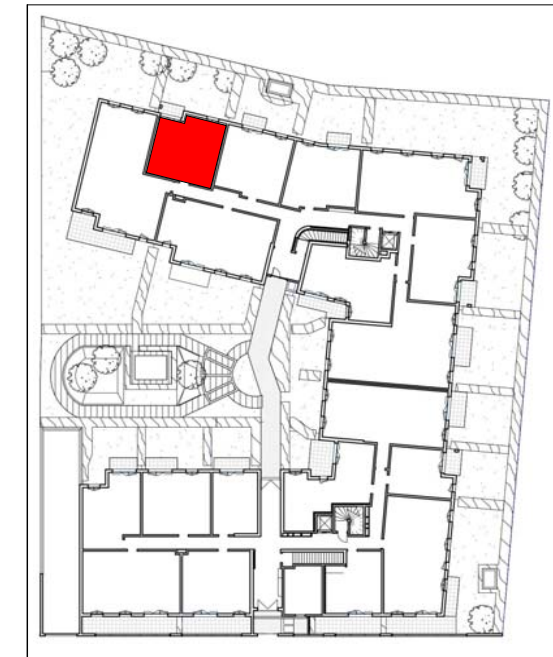
Nota 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont représentés. Si ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des convecteurs sont indicative et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1)

Nota 2 : Toute modification est soumise à l'accord préalable de la société. Aucune modification affectant l'installation électrique ou le cloisonnement ne pourra être prise en compte après le démarrage des travaux. Les équipements électriques et de plomberie ne peuvent être déplacés. Seuls les ajouts d'équipement peuvent être pris en compte jusqu'au démarrage des travaux.

Nota 3 : les hauteurs des seuils des portes fenêtres sont comprises entre 10 et 50 cm.

REZ DE CHAUSSEE

Type : T2 Lot n° .B003



PIECES	Surface habitable
Entrée	3.84
Séjour / cuisine	21.59
SDB / WC	4.49
Chambre	12.08
TOTAL HABITABLE	42.00
Jardin Terrasse	46.95
TOTAL PRIVATIF	88.95

	Tableau disjoncteur		Faux plafonds / soffites
	Visiophone		Radiateur
	Plafonnier		Sèche serviette
	Sortie applique ht = 1.80m		Fenêtre
	Applique extérieure ht = 1.80m		Porte - fenêtre
	Prise téléphone		Volet roulant
	Prise TV/FM		Point d'eau
	Prise étanche		